



**HAL**  
open science

## “ Jouer collectif ” dans un territoire fragmenté

Nicolas Maisetti

► **To cite this version:**

Nicolas Maisetti. “ Jouer collectif ” dans un territoire fragmenté : L'économie politique de Marseille-Provence Capitale européenne de la culture 2013 dans la recomposition de la gouvernance urbaine. Gouvernement & action publique, 2015, 1 (1), 10.3917/gap.151.0061 . hal-01680696

**HAL Id: hal-01680696**

**<https://hal.science/hal-01680696>**

Submitted on 11 Jan 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# « JOUER COLLECTIF » DANS UN TERRITOIRE FRAGMENTÉ

L'économie politique de Marseille-Provence Capitale européenne de la culture 2013 dans la recomposition de la gouvernance urbaine\*

---

Nicolas Maisetti

---

**Résumé :** La candidature de Marseille-Provence au titre de Capitale européenne de la culture en 2013 sera interrogée pour comprendre les dynamiques actuelles de recomposition du pouvoir urbain au sein de ce territoire. On se demandera dans quelle mesure la séquence a constitué un tournant dans les interactions entre les élus et les acteurs économiques, en redistribuant les ressources d'autorité et en fondant un nouveau territoire d'action publique. À première vue, la domination des facteurs économiques sur la candidature tend à accréditer les résultats des travaux de la géographie urbaine néo-marxiste. Cependant, et conformément à la critique formulée par les approches de la gouvernance urbaine, les acteurs politiques n'ont pas été jusqu'à remettre les clés du pouvoir local aux animateurs de la chambre de commerce. Nuançant les conclusions de ces perspectives néo-institutionnalistes, en dépit des injonctions des acteurs privés, nous voudrions montrer que le « jouer collectif » n'a jamais pleinement fonctionné, ni permis de voir émerger un acteur territorial doté de capacités d'actions nouvelles. En somme, nous verrons que la division du travail politique qui a sous-tendu l'opération Capitale a certes recomposé les frontières de l'échange politique territorialisé, mais sans dépasser les conflits d'institution ou les luttes politiques structurantes du pouvoir urbain.

**MOTS-CLÉS :** CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE – GOUVERNANCE URBAINE – MARSEILLE – PROJET CULTUREL

## “PLAYING AS A TEAM” IN A FRAGMENTED TERRITORY

### The Political Economy of Marseille-Provence 2013 European Capital of Culture in the reconfiguration of urban governance

**Abstract:** The bid of Marseille-Provence to become the 2013-European Capital of Culture will be questioned to understand the current recomposition of urban power within this territory. This text will examine the prevalence of economic factors over the decision-making process of the bid. This lends credence to the neo-marxist geographical analysis. However, we will wonder if it stands

---

\* Je remercie Renaud Epstein qui m'a permis de présenter et de discuter une version antérieure de ce texte au sein du séminaire « Gouverner par les labels » (MSH-Université de Nantes), ainsi qu'Elsa Vivant et Stéphanie Dechezelles dont les précieuses remarques ont contribué à améliorer cet article.

as a turning point in the interactions between local elected officials and economic actors, since resources of authority and capital of legitimisation have been reallocated and a new territory for public policies enforcement founded. On the one hand, and accordingly to the urban governance approach's criticism, it occurred not to the extent that political actors gave the key of local power to the business leaders. On the other hand, and questioning some of these neo-institutionalist findings, the "playing as a team" leitmotiv – and therefore, the "collective actor" – has not performed effectively, and show itself unable to overcome the political struggles. But, a new division of political labour has been tested at large scale during the Capital experience and has reconfigured the territorialised political exchange.

**KEYWORDS:** CULTURAL-LED URBAN REGENERATION – EUROPEAN CAPITAL OF CULTURE – MARSEILLE – URBAN GOVERNANCE

La candidature de Marseille-Provence au titre de Capitale européenne de la culture en 2013 est interrogée dans cet article pour comprendre les dynamiques actuelles de recomposition du pouvoir urbain au sein de ce territoire. Cette expérience se situe à la croisée de deux phénomènes : un tournant gestionnaire des politiques culturelles (Dubois, 2012) ; et une recomposition de la gouvernance urbaine sous l'effet de la production des projets urbains (Pinson, 2005, 2009).

La culture est devenue l'horizon des politiques urbaines visant à rendre les villes attractives et compétitives. Se référant aux travaux de Richard Florida (2004), autant critiqués par les travaux scientifiques (Pratt, 2009) que célébrés par les élites urbaines, ces dernières s'efforcent d'appliquer des prescriptions devant aboutir à la « ville créative » (Vivant, 2009 ; Colomb, Novy, 2012). L'expression qui a infusé dans les discours médiatiques et dans les croyances politiques lie politiques culturelles et développement économique urbain. Ce lien se concrétise par des opérations discursives et pratiques de distinction qui inscrivent le territoire dans une compétition pour attirer les investisseurs. Cette orientation économique des politiques culturelles n'est pas neutre sur le plan de la recomposition du pouvoir urbain. Le slogan aménagiste de « refaire la ville sur la ville » trouverait ainsi un écho dans les reconfigurations de l'échange politique territorialisé (Négrier, Jouve, 1998). Tout l'enjeu sera de saisir leur portée dans le contenu des interactions entre les protagonistes de la production urbaine.

Pour répondre à cet objectif, notre hypothèse centrale consistera à tenir une position intermédiaire entre deux démarches de recherche qui dominent les études urbaines. Nous nous appuierons sur elles autant que nous tenterons de les mettre à distance, tant le cas marseillais illustre les points forts et les points aveugles de ces cadres d'analyse. En premier lieu, les approches des géographes néo-marxistes (Harvey, 1978 ; Moulaert, Rodríguez, Swyngedouw, 2003) sont particulièrement heuristiques pour saisir les soubassements économiques qui fondent l'action publique et leurs effets en termes d'exclusion et de ségrégation sociale. Elles ont contribué à améliorer notre compréhension des dynamiques urbaines, à la fois spatiales et politiques, en portant le fer sur une analyse des systèmes de production à l'œuvre dans la gouvernance des villes et en soulignant les rapports de pouvoir qui la traversent. Les acteurs de marché ne seraient plus des partenaires de la puissance publique, mais des vecteurs centraux du développement urbain. Le personnel politique n'aurait plus prise sur les

évolutions économiques de la fabrique métropolitaine marquée par une hyper-mobilité des capitaux. La candidature marseillaise pour devenir Capitale européenne de la culture paraît, à première vue, accréditer cette thèse de la domination des forces du marché. Nous verrons que le rôle décisif de la chambre de commerce, ainsi que les préférences qui l'ont emporté tendent à conforter ce modèle néo-marxiste d'un système de production comme reflet d'un rapport de domination entre groupes sociaux favorable aux acteurs économiques et facteur de marginalisation des ressources et des acteurs (politiques et culturels) locaux.

Et pourtant, l'étude de ce cas raconte également une autre histoire que les travaux néo-marxistes peinent à éclairer. Ici, tout n'a pas été qu'économique. En réaction à cette perspective, un certain nombre de travaux néo-institutionnalistes ont requalifié la place des élites politiques locales (Le Galès, 1998). Ces dernières disposeraient d'une autonomie et des ressources accrues pour formuler et mettre en œuvre des stratégies de développement (Ponzini, Rossi, 2010). Cette hypothèse stratégiste du recouvrement de la capacité d'action et de résolution de la pluralité au sein des centres urbains a trouvé un terrain fertile pour des recherches de type comparatif en Europe (Cole, John, 1999 ; Pinson, 2009). En effet, outre le débat épistémologique, ces perspectives s'affrontent sur le plan de la méthode. Les travaux néo-marxistes ont pu porter le flan à la critique selon laquelle ils feraient l'économie des enquêtes de terrain dans la mesure où ce qui leur importe est de décrire les modes de fonctionnement d'un système de production qui structure des logiques de dépendances et d'allégeances. Les approches dites de la « gouvernance urbaine » s'appuient, quant à elles, sur de solides comparaisons, des enquêtes de terrain fouillées et une observation fine des acteurs sociaux dotés d'intérêts, de ressources et de croyances. En somme, tandis que la géographie néo-marxiste considère la régulation politique soumise à la force toute-puissante du marché, l'hypothèse du « retour des villes » (Le Galès, 2003) a ouvert des pistes pour la prise en compte des acteurs politiques. Toutefois, ces travaux de sociologues du politique ont eu tendance à occulter les rapports productifs au profit d'une analyse de la régulation et de la coordination, d'une part, et à invisibiliser les conflits pour conclure à l'émergence d'acteurs collectifs à l'échelle des territoires, d'autre part (Le Galès, 1995). Cet article entend répondre à ce double écueil en proposant une entrée intermédiaire.

Le cas de la mise en œuvre de la candidature marseillaise permet de reposer la question de la place du politique et des rapports de pouvoir dans les dynamiques de production de la ville, sans négliger les conditions économiques qui encadrent les processus d'accumulation des ressources urbaines. Une analyse monographique des relations instables entre acteurs économiques et acteurs politiques nous conduira à pénétrer au sein de processus qui équipent l'action publique territoriale. L'idée qui a guidé notre enquête était de voir la gouvernance urbaine en action à partir d'une observation de la dynamique de ces interactions dans un contexte d'exercice fragmentaire du pouvoir urbain, peu propice à l'émergence d'un acteur collectif.

La primauté des acteurs économiques dans l'élaboration et la conduite de la candidature marseillaise a-t-elle constitué un tournant dans leurs relations avec les élus, redistribuant les ressources d'autorité et le capital de légitimation ? Ce tournant est un élément central de la controverse entre néo-marxistes et tenants de la gouvernance urbaine. Pour les premiers, il est le produit de la soumission des acteurs politiques aux forces du marché ; pour les seconds, ce postulat se heurte, en Europe, à la persistance des formes historiques de

régulation et la résistance des dispositifs traditionnels de redistribution des ressources de la puissance publique. C'est ce tournant qui sera interrogé dans cette étude. On verra que si, dans un premier temps, la candidature a été investie par les ressources et les intérêts des acteurs privés, les acteurs politiques n'ont jamais été jusqu'à remettre les clés du pouvoir urbain aux animateurs de la chambre de commerce. En dépit des injonctions des acteurs privés, le « jouer collectif » n'a jamais fonctionné, ni permis de dépasser les conflits d'institution ou les luttes politiques structurantes du pouvoir urbain.

Outre le débat relatif à la controverse théorique, notre analyse pose la question des conditions de montée en généralité d'une observation monographique. Celle-ci s'appuie en effet sur une analyse des propriétés de l'échange politique sur le terrain marseillais. Or, le sens commun rejoint par une série de travaux (Morel, 1999 ; Samson, Peraldi, 2005) plaident pour l'exceptionnalisme de ce cas et établissent un constat normatif et pathologique d'un pouvoir qui ne fonctionne pas ou qui fonctionne mal. En nous éloignant de ce biais connu de la « marseillologie » (Pinson, 2006a), nous proposons d'entreprendre une normalisation de l'étude sur cette ville. Considérant, certes, les propriétés fragmentaires de l'échange politique local, nous porterons un soin particulier à ne pas appréhender la ville du seul point de vue de ses particularités ou de ses différences. Nous nous efforcerons de la saisir comme un cas d'analyse à partir duquel on peut étudier des dynamiques contemporaines de l'action publique locale. En effet, celles-ci demeurent largement reliées à des enjeux plus généraux relatifs à la reproduction du pouvoir urbain, à sa capacité à réguler des champs de coopération et de conflit et à légitimer ou fragiliser des élites.

Ce texte est issu d'un travail doctoral au cours duquel nous avons consacré un chapitre à la candidature de Marseille-Provence Capitale européenne de la culture (Maisetti, 2012). Les sources de première main ont été recueillies par une vingtaine d'entretiens conduits entre décembre 2008 et décembre 2012 avec des chefs d'entreprise et des membres de la chambre de commerce impliqués dans la candidature, des élus locaux et du personnel administratif des collectivités locales des affaires culturelles et des membres d'associations culturelles. Nous avons complété ce travail de terrain par un dépouillement de la littérature grise produite par la chambre de commerce et les administrations locales et l'association Marseille-Provence 2013 (MP2013) qui a piloté la candidature, ainsi que de la presse locale sur une période s'étalant de 2004 à 2013.

Dans une première partie, nous retracerons les conditions d'invention de la candidature marseillaise. Nous verrons qu'elles sont liées à de nouvelles formes d'expression des intérêts privés dans un contexte marqué par la saturation des thèmes du déclin et de la concurrence internationale des territoires. La mobilisation des acteurs privés réunis au sein de la chambre de commerce informera du repositionnement de ces élites économiques métropolitaines. Ces observations seront, dans un second temps, analysées au regard des successives mises à l'épreuve politique du projet. Les phénomènes de repolitisation, ainsi que les ressources investies par les élus témoigneront de l'impossible mise à distance durable du politique dans la mise en œuvre d'un projet de cette envergure. On tentera d'émettre quelques propositions relatives à la figure paradoxale du personnel politique local, qui bien que de « retour en ville » ne revêt pas les traits entrepreneuriaux de ceux qui sont en capacité de représenter et de défendre un intérêt collectif.

## **La naissance du projet Capitale : les entrepreneurs privés d'une opération économique-culturelle**

L'initiative de la candidature marseillaise est d'abord celle d'acteurs privés réunis au sein de la chambre de commerce et d'industrie de Marseille-Provence (CCIMP). Elle témoigne de la volonté des élites économiques de rompre avec le déclin de la ville, en termes d'images et de capacité à attirer des investisseurs internationaux. En outre, elle consiste en une critique adressée aux formes traditionnelles de régulation politique jugées incapables de s'inscrire dans la « compétition des territoires ». À ce titre, l'opération économique-culturelle est *a priori* éligible à une lecture de type néo-marxiste.

### **Aux origines du projet : la représentation d'un territoire déclassé par une élite économique urbaine recomposée et l'invention du Club Top 20**

En 2003, la DATAR dresse un classement des villes européennes (Rozenblat, Cicille, 2003) dans lequel Marseille figure à une vingt-troisième position jugée « décevante » par les dirigeants de la CCIMP. En dépit de qualités méthodologiques douteuses (Bardet, Helluin, 2010), ce type de classement produit des effets de croyance sur les producteurs de l'action publique (Desage, Godard, 2005). En l'espèce, sa publication est une aubaine pour des chefs d'entreprise qui ne cessent de dénoncer l'absence d'intégration métropolitaine, perçue comme un frein à l'attractivité. Ce constat s'appuie sur les travaux d'une expertise militante menés dans les années 1990 par des aménageurs, urbanistes, et universitaires réunis dans un Club d'échange et de réflexion sur l'aire métropolitaine marseillaise (De Roo, 1992 ; Viard, 1994 ; Langevin, Chouraqui, 2000).

C'est dans ce contexte qu'en novembre 2004, Jacques Pfister est élu à la tête de la CCIMP. Il fait reposer sa candidature sur l'« Ambition Top 20 », qui vise à gagner trois places dans ce « Championnat d'Europe des métropoles ». Ce programme peut s'interpréter comme le signe annonciateur du retour des élites économiques dans les circuits de production de l'action publique locale. Comme l'a montré Pierre-Paul Zalio (2004), la CCIMP est un lieu historique d'intégration et de socialisation des élites économiques. La période de forte croissance du début du siècle caractérisée par un volume important d'exportation de la production locale s'était traduite par une aspiration à la notabilité de la part de ces négociants. L'ascension sociale de cette élite était étroitement liée au développement du port. Le déclin du système industrialo-portuaire à partir du milieu des années 1970 ne s'est pas uniquement manifesté par un ralentissement économique, mais aussi par un essoufflement du modèle entrepreneurial familial. Ces éléments de contexte ne sont pas qu'un décor dressé pour comprendre ce qui va suivre. L'émergence de la candidature de Marseille-Provence au milieu des années 2000 n'est en effet pas séparable des mutations de l'économie mondiale, des recompositions des élites privées et de leurs effets sur l'exercice du pouvoir urbain.

L'arrivée de Jacques Pfister à la tête de la CCIMP marque le retour d'une élite économique désireuse de rejouer un rôle dans la conduite de l'action publique locale. Ce processus tend à accréditer l'hypothèse formulée par Keith Basset (1996) selon laquelle l'émergence d'une nouvelle élite économique et la formulation de nouveaux intérêts constituent un

élément-clé de l'ouverture du réseau politique dans la perspective de la production de l'action publique urbaine. Dirigeant du groupe Orangina-Schweppes et président du conseil d'administration de l'école de commerce de la ville au moment de son élection, Jacques Pfister soumet à ses pairs un programme volontariste visant à enrayer le déclin du territoire et à prendre pied dans la compétition des territoires. Au cours d'un entretien accordé à une radio locale (Radio Dialogue) en 2007, il retrace les conditions de son accession :

« On est venu avec un esprit un peu guerrier et revanchard, parce que, selon certains, "une Chambre, ça sert à rien". Très vite, on se heurte à une difficulté, c'est que le système Chambre est fait pour que les élus ne s'en occupent pas et que ce soit les permanents qui fassent tourner la boutique. On fait donc tout pour vous expliquer que vous n'avez surtout rien à faire si ce n'est déplacer le pot de fleurs. On n'était pas là dans cette optique. On voulait faire des choses [...]. Quand on est arrivé, le mot d'ordre c'était, d'une part, "le dialogue" et, d'autre part, "il faut réveiller la belle endormie". C'était notre mot de campagne ».

Dès son élection, le président Pfister instaure le Club Ambition Top 20 – des initiatives similaires sont observables au même moment à Lyon, Nantes ou Lille – qui réunit une quarantaine d'entrepreneurs de l'agglomération se donnant comme objectif l'invention de nouveaux projets permettant d'améliorer les performances du territoire et ainsi de progresser dans la hiérarchie urbaine. Il leur apparaît que la culture est un critère sur lequel il est possible d'agir pour améliorer la place dans le classement de la DATAR. L'instrumentalisation compétitive de la culture, mise en évidence sur des terrains britanniques (Jones, Wilks-Heeg, 2004), est ainsi soulignée par un chef d'entreprise, membre-fondateur du Club Ambition Top 20 :

« L'idée de faire un Club ambition Top 20 répondait au fait qu'il était important d'avoir une ambition dans la mandature. En l'occurrence, c'était de faire entrer Marseille dans les vingt premières dans le classement des villes européennes alors qu'on était vingt-troisième. L'idée de faire un club avec les grandes entreprises est née avec l'ambition Top 20. La nouvelle équipe dirigeante de la Chambre a identifié le dossier Top 20 et parmi les accélérateurs possibles, ils ont pris conscience de l'échéance 2013. Parce qu'il y a des critères de classement de la DATAR : la fréquentation des musées, le nombre d'expositions, de touristes des manifestations. Il s'agissait donc d'agir sur ces critères pour monter dans la hiérarchie » (chef d'entreprise, décembre 2008).

Au micro de Radio Dialogue, Jacques Pfister explique en ces termes la création de la démarche Top 20 :

« On est dans le rôle macro-économique des Chambres qui est de tirer ce territoire vers le haut et contribuer à son développement économique. Le Top 20 n'est pas une idée, c'est un *process* très compliqué qui a été fait par des gens beaucoup plus intelligents que vous et moi, des énarques au sein de la DATAR. Celle-ci a mis en évidence la puissance métropolitaine à partir d'un classement européen établi à l'aide de critères très techniques, très précis, très mesurables. On aime bien ça nous les chefs d'entreprise : mesurer les choses. L'aire métropolitaine marseillaise est vingt-troisième de ce classement *ex æquo*. Nous, on s'est dit "on veut être dans le Top 20". [...] Tout ça ne poursuit qu'un seul objectif, celui d'essayer de progresser dans cette compétition que nous aimons bien, celle des grandes métropoles. [...] Marseille-Provence Capitale européenne de la culture : voilà, un beau projet. Mais Marseille-Provence ne peut gagner que si c'est l'ensemble

de la métropole qui se mobilise. [...] Cette ambition du Top 20 est une pédagogie : elle permet à tout le monde de progresser par rapport à un objectif partagé qui est relativement objectif parce qu'il est mesurable. À partir de là, j'ai pu réunir tous les grands chefs d'entreprise du territoire pour leur donner une lecture de ce que c'était l'économie d'un territoire. »

La première séquence semble donc conforme aux hypothèses néo-marxistes : dans un contexte économique marqué par la compétition mondiale et l'objectivation du déclin local, l'idée du Club fut d'utiliser la variable « culture » comme outil de requalification du territoire (Martinez, 2007).

### **Les scènes d'action et les ressources privées de la candidature**

La candidature est emblématique d'opérations s'appuyant sur le marché et s'emparant de la culture comme outil de régénération urbaine (Miles, Paddison, 2005). À ce titre, l'identification des répertoires d'action mobilisés par les acteurs privés éclaire les processus de fabrique urbaine. Les promoteurs du projet convoquent un registre de légitimation floridien en invitant à la conversion des ressources culturelles en rendements économiques :

« Il faut aller plus loin dans les politiques culturelles parce que la culture est un outil économique non négligeable. On l'a posé comme tel dans notre dossier » (fonctionnaire de la direction générale des Affaires culturelles de la ville de Marseille, juillet 2009).

La construction d'un rapport positif entre la culture et le développement économique renvoie au « tournant gestionnaire des politiques culturelles » (Dubois, 2012). Amorcé dans les années 1980, il se traduit par des tentatives de conciliation entre le marché et le secteur culturel et trouve un terrain propice dans les politiques urbaines (Scott, 1997). Plus récemment, avec l'intensification de la compétition des territoires, les politiques culturelles sont considérées par les géographes critiques comme une ressource de transformation de l'image, un levier de positionnement concurrentiel et un outil de compétitivité et d'attractivité pour des villes et des régions engagées dans la reconversion de leurs économies industrielles (Garcia, 2003 ; Richards, Wilson, 2004). Transformant les politiques culturelles en série de produits mis en vente (équipements, spectacles, expositions...), la « doxa économique-culturelle » (Matz, 2012), c'est-à-dire le lien entre culture et développement économique bâti sur le registre de la force de l'évidence, fait peu de cas de la faiblesse des évaluations des opérations Capitales, qu'elles soient savantes (Garcia, 2005) ou produites par l'Union européenne (Palmer, 2004). Malgré ces tentatives, il existe peu d'instruments de mesure quantitative ou qualitative de la « réussite » de telle opération, si bien que l'évaluation des politiques d'attractivité par la culture demeure un point aveugle de la recherche urbaine, contrastant avec son poids croissant dans les discours des élites économiques et politiques.

À Marseille, la candidature éclaire la manière dont les acteurs privés, à l'origine du projet, ont construit l'articulation artéfactuelle entre un projet culturel et des performances économiques dans le but d'enrôler les acteurs publics (Maisetti, 2014). Les promoteurs de la candidature se sont appuyés sur des expériences collectives de mécénat d'entreprise (au sein de l'association « Mécènes du Sud »), des programmes d'études et une comparaison avec le projet de Lille Capitale européenne de la culture en 2004 pour en évaluer les retombées. Les membres du cabinet du président de la CCIMP ont rencontré leurs homologues

nordistes et reconnaissent que certaines des routines mises en place à Lille furent reprises. L'antienne « un euro investi, six euros de retombées » répétée par les promoteurs marseillais a par exemple été directement importée d'un chiffrage lillois, en dépit de la décennie qui sépare ces deux projets et de l'hétérogénéité des contextes. D'autres lieux communs des retombées économiques des capitales européennes de la culture passées sont mobilisés, comme le nombre de visiteurs attendus avancé pour anticiper la réussite.

Si ces chiffres sont mobilisés par les promoteurs de la candidature, c'est d'abord parce que la mesure quantitative ou statistique correspond au langage de l'entreprise. Elle est donc conforme aux dispositions professionnelles des émetteurs du message. Ces chiffres sont d'autant plus essentiels à la fabrication de la *success story* de l'année Capitale que ceux qui les portent parviennent à les manipuler. Ainsi à l'automne 2013, le président Pfister tenait une conférence de presse afin d'esquisser un premier bilan de l'opération. Se réjouissant des 6,3 millions de visiteurs enregistrés, pourtant en deçà de l'objectif des dix millions annoncés, il passe en revue les chiffres de fréquentation des musées, des restaurants, des hôtels pour exprimer sa satisfaction. Le site d'informations locales *Marsactu* relève cependant qu'il « comptabilise le nombre de personnes ayant été voir une exposition, assister à un événement ou visiter un musée. Une même personne peut alors être comptée plusieurs fois, si elle visite consécutivement » plusieurs expositions ou assiste à plusieurs spectacles.

La mobilisation en faveur de la candidature marseillaise a reposé sur des ressources détenues par les milieux économiques. Le projet allait donner aux dirigeants de la CCIMP l'opportunité d'aller au-delà de la conversion des ressources culturelles en rétributions économiques, en inventant un nouveau territoire d'action publique, Marseille-Provence, supposé se substituer aux frontières et aux conflits politiques et rompre avec l'archipellisation métropolitaine dont elle est le produit.

### **La construction du périmètre de Marseille-Provence : l'invention d'un territoire ?**

Comme son nom l'indique l'opération « Marseille-Provence Capitale européenne de la culture 2013 » ne concerne pas la seule ville de Marseille, mais une région métropolitaine réunissant quatre-vingt-dix-sept communes et 1,8 million d'habitants sur un territoire de 4 600 km<sup>2</sup>. Certes, au regard de l'histoire des Capitales européennes de la culture, il n'est pas le premier exemple d'une candidature à cette échelle. Ruhr Capitale européenne de la culture en 2010 fut ainsi désignée en 2006 autour de la ville d'Essen en Allemagne, sur un territoire de presque 4 500 km<sup>2</sup>, comparable donc, au territoire de Marseille-Provence, mais comptant 5,3 millions d'habitants et cinquante-trois villes (Prosssek, 2011). Cependant, en interne, il est souvent présenté comme une expérience inédite dans l'histoire du territoire et un jalon pour la mise en œuvre de l'action publique dans d'autres secteurs (Gréssillon, 2011).

La construction de périmètre de Marseille-Provence s'est traduite par l'invention d'un territoire d'action publique. Largement le fait des chefs d'entreprise locaux qui sont parvenus à enrôler les élus du territoire dans le projet, il répondait à l'enjeu de l'intégration métropolitaine. La candidature n'a pas été seulement conçue comme une opportunité d'organiser des coopérations à l'échelle de la région urbaine. Considérée par les promoteurs de la CCIMP comme

un projet « structurant », elle visait à intégrer dans une même opération des acteurs et des secteurs d'action publique variés (équipements, tourisme, transports, développement économique...). La candidature, puis, l'organisation des événements culturels, sont destinées à devenir un « projet de territoire » au sein duquel l'objet culturel est supposé enclencher de plus amples transformations. Cette construction expose pourtant ces acteurs à des critiques en ciseaux. D'un côté, elle renforce la croyance dans le « pouvoir magique de la culture » (Pratt, 2009) capable de résoudre les inégalités socio-économiques, les problèmes de transports ou la coopération intercommunale. De l'autre, ses promoteurs s'exposent au risque de se voir imputer des échecs dans des domaines qui trouvent leurs sources dans d'autres facteurs. C'est ce que suggère ce commentaire d'une membre du comité d'organisation :

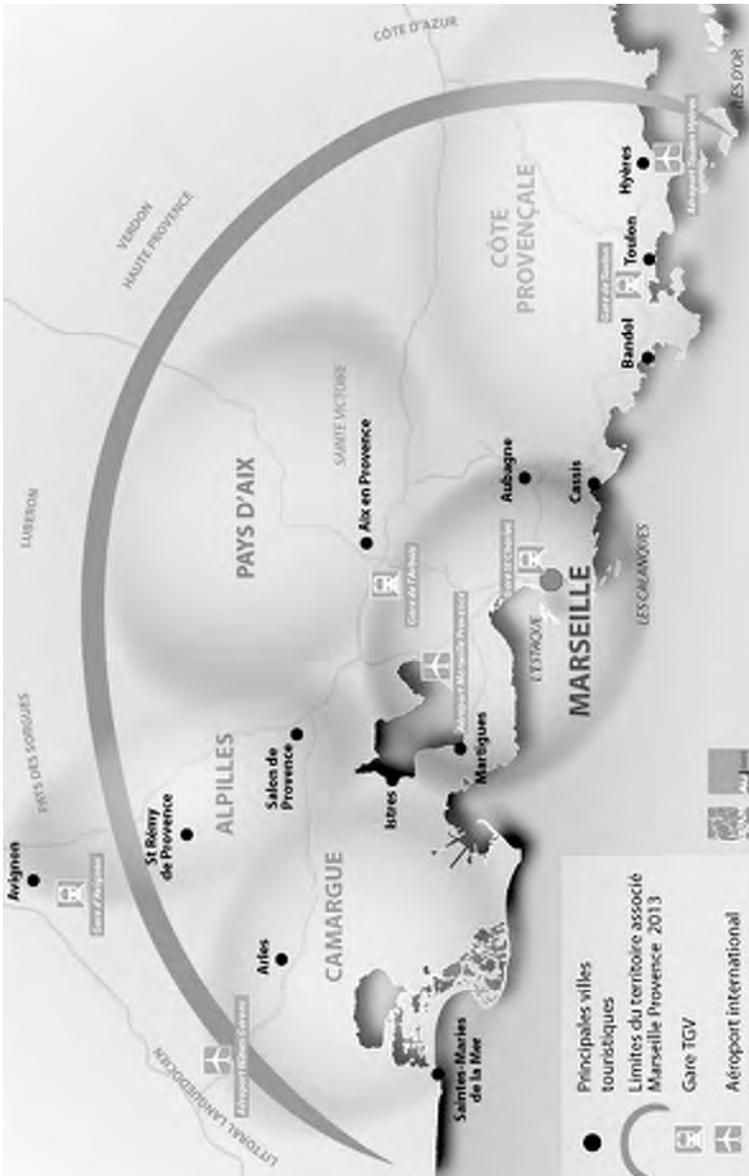
« 2013 n'est pas un projet culturel, c'est un projet de territoire. Après, tout le monde l'utilise à toutes les sauces. S'il y a un problème de poubelle, les gens se demandent ce qu'on va faire pour régler cet enjeu » (chargée de mission de l'association MP2013, avril 2010).

Cette dimension structurante est explicitement inspirée de Lille 2004, mais trouve son origine dans l'expérience de Glasgow Capitale européenne de la culture en 1990 (Mooney, 2004). À Marseille, elle s'amorce à partir du découpage métropolitain de son périmètre et par l'extension du domaine des politiques culturelles à d'autres secteurs. Lorsqu'en décembre 2006, le dossier est officiellement présenté par le président de la CCIMP, accompagné par le maire de Marseille et les présidents de la région et des départements concernés, ses limites recouvrent un arc de cercle allant d'Arles à Toulon. Il est sur ce point significatif d'observer que sur les cartes du périmètre produites par le comité d'organisation, les frontières administratives qui séparent les collectivités locales sont occultées au profit d'halos territoriaux. Cette représentation substitue aux fragmentations en fiefs politiques et administratifs une vision intégrée du territoire de Marseille-Provence ; tout se passe comme dans la vision néo-marxiste : des mécanismes économiques emportent sur leur passage des régulations politiques autrefois délimitées par des frontières électorales et administratives.

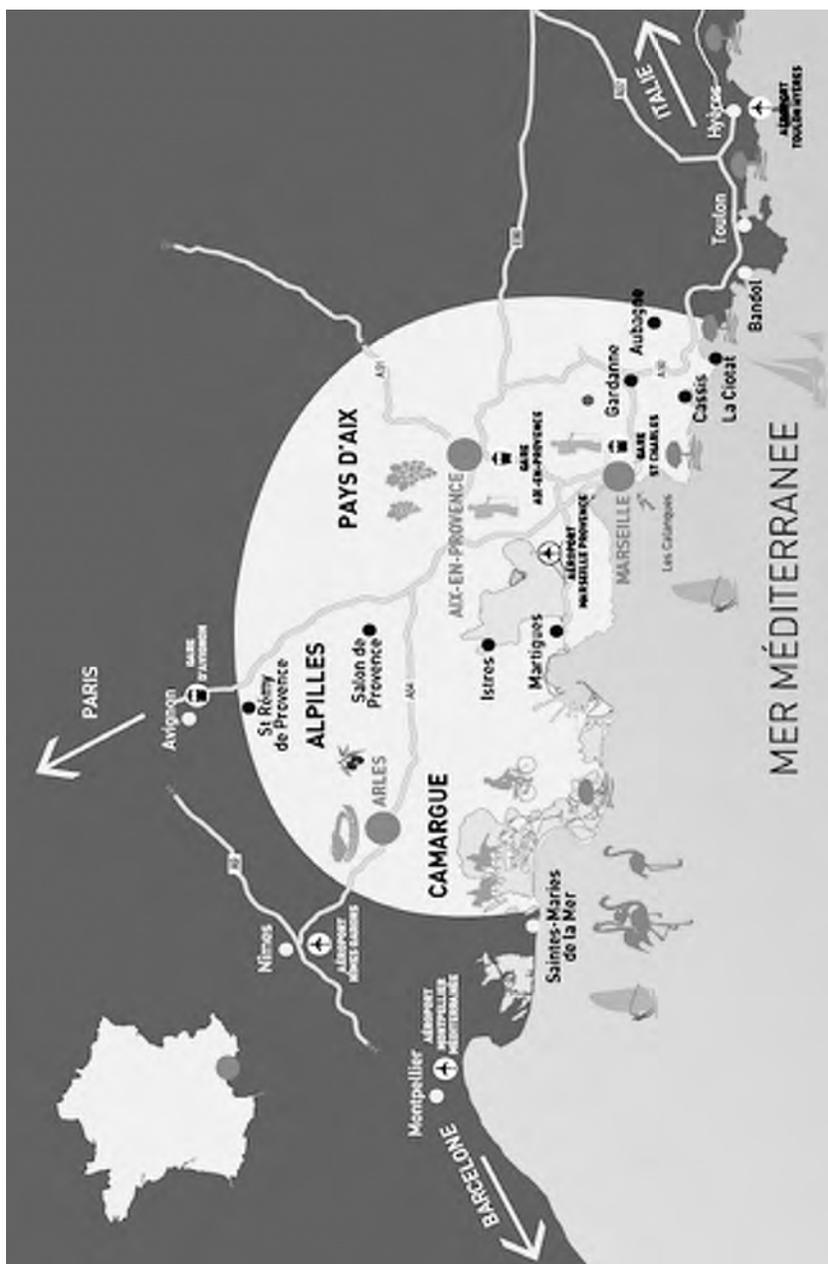
Ces découpages sont supposés manifester l'existence d'un territoire métropolitain par le contournement des fragmentations politico-institutionnelles historiques. Marseille-Provence s'apparente dès lors à un « territoire imaginé » décrit par Marie-Carmen Garcia et William Genieys (2005) dans le cas du Pays cathare. Ici, comme dans l'Aude, l'action publique est le produit d'une mobilisation collective, en l'espèce portée par les chefs d'entreprise, parvenue à inventer un territoire, « Marseille-Provence ». Le projet culturel et le territoire qui le supporte sont présentés comme un modèle pouvant servir de base à des coopérations ultérieures. Comme le prétend ce fonctionnaire de la Communauté urbaine chargé des dossiers touristiques au moment de la candidature, cette dernière est l'occasion de formuler un « concept », celui d'une échelle territoriale inédite permettant d'anticiper les attentes d'acteurs internationaux afin de les attirer :

« 2013, c'est la promotion d'un territoire, pas d'une collectivité locale. La région, personne ne la connaît à l'extérieur. Provence-Alpes-Côte d'Azur, personne ne sait ce que c'est, en revanche Marseille, on commence à voir et la Provence, on connaît. On a donc intérêt à vendre Marseille-Provence. C'est donc ce qui a été fait avec la Capitale européenne de la culture, sur le concept. C'est un nouveau territoire » (directeur du tourisme au sein de la Communauté urbaine Marseille-Provence-Métropole, mai 2009).

### Cartes 1 et 2 : Les représentations des périmètres de Marseille-Provence 2013



septembre 2008



janvier 2011

Sources : association Marseille-Provence 2013, droits réservés.

Dans un premier temps, les acteurs économiques ont promu cette représentation du territoire métropolitain auprès des élus de l'agglomération. Le changement d'échelle leur a permis d'échapper, au moins provisoirement, à l'intervention politique perçue comme une perturbation. Si, comme nous le verrons, le découpage du périmètre a été au cœur de conflits à partir de la désignation en 2008, dans la phase de candidature, hisser la candidature à l'échelle métropolitaine a contribué à dépasser des fragmentations inhérentes aux pouvoirs institutionnels d'agglomération et à introduire un mode de coopération destinée à produire un acteur collectif territorial sur le modèle imaginé lillois (Guillon, 2011).

La dimension structurante du projet, à la fois métropolitain et multisectoriel, a donc été au cœur de l'orientation impulsée par le milieu économique. D'une part, l'opération Capitale dépasse le strict périmètre des politiques culturelles pour toucher d'autres secteurs, comme le transport, le tourisme, le logement. La culture est ici un instrument parmi d'autres d'un dispositif plus large de reconquête d'attractivité. D'autre part, l'échelle envisagée est le territoire métropolitain et non pas le cadre communal ou municipal. Emmanuel Négrier (2005) a montré dans quelle mesure les politiques culturelles pouvaient être associées à la performance économique d'un territoire supra-municipal. L'enrôlement du personnel politique à l'échelle de la métropole a plus prosaïquement répondu à la nécessité de bénéficier du soutien du plus grand nombre d'élus locaux, et des ressources de leurs administrations. C'est donc moins le territoire qui a fait exister l'action publique, que l'action publique qui a produit un territoire spécifique.

Changer d'échelle, pour les responsables de la CCIMP, revêtait ainsi une fonction de dépolitisation : il fallait à tout prix échapper à l'intervention intempestive du politique et se protéger contre les conflits partisans (gauche-droite) territorialisés (Marseille-Aix, par exemple) et institutionnalisés (ville[s]/région-département) perçus comme les « vieux démons » de la politique locale par les membres de la CCIMP (Maisetti, 2011). Le projet s'inscrit pleinement dans le dispositif de construction d'une métropole fonctionnelle (Lefèvre, 1998) dans lequel l'enjeu de la construction métropolitaine du projet résulte de compromis négociés dans l'entre-soi d'experts et au service d'intérêts économiques.

Réfutant l'idée d'éviction durable du politique, et nous permettant de nuancer les thèses néo-marxistes, il est rapidement apparu aux yeux des entrepreneurs privés de la candidature que l'enrôlement des institutions et des acteurs publics fut juridiquement, politiquement et financièrement indispensable à la poursuite du projet. L'observation de la trajectoire du projet ne peut donc faire l'économie de l'implication des acteurs politiques, loin d'avoir disparu de la gestion de ce type d'opération et de la régulation du pouvoir urbain. Perçue comme un facteur de pollution par les acteurs économiques, et quasi invisible dans les travaux des sociologues urbains et géographes néo-marxistes, leur présence contribue pourtant à manifester et à mettre à l'épreuve une représentation territorialement intégrée de l'échange politique promu par les acteurs économiques. Si à Lille, « la culture (fut) enrôlée par le politique et le territorial » (Lefebvre, 2004), dans un processus de légitimation d'une nouvelle élite politique, tout s'est passé à Marseille comme si le politique fut enrôlé par les pouvoirs économiques au service d'un projet culturel et territorial, recomposant ainsi l'équilibre général de la candidature, et plus généralement les contours de la gouvernance urbaine. Cela nous conduit-il à conclure à la capacité de ces acteurs politiques à former autour d'eux un intérêt territorialisé pour ainsi projeter un acteur collectif capable d'intégrer et de coordonner une multitude de groupes sociaux ?

## **Gouvernance urbaine et opération culturelle : le « jouer collectif » à l'épreuve de la repolitisation**

Tandis que la séquence initiale de la candidature laissait voir une domination des facteurs économiques sur les politiques culturelles de rénovation urbaine, le cas marseillais dévoile la complexité, la conflictualité et l'instabilité des interactions entre acteurs privés et personnels politiques. Les premiers ne disposent pas de ressources suffisantes pour formaliser et défendre, à eux seuls, la mobilisation. L'appropriation des enjeux par les seconds est devenue l'une des conditions du succès de la candidature, en même temps qu'un facteur de sa remise en cause. Cette dynamique de l'équilibre général du projet nous permet ainsi d'apprécier les points forts et aveugles des approches néo-marxistes et néo-institutionnalistes.

### **La mise sur l'agenda politique et les ressources politiques de la mobilisation**

Une rupture dans la candidature marseillaise intervient en deux temps, en mars 2004 et en janvier 2007, lorsque la municipalité exprime son intention de se lancer dans la course au label. Pour les acteurs économiques qui ont animé la phase de pré-candidature, le soutien des élus devient indispensable puisque le dépôt est réservé aux institutions publiques locales. Toutefois, l'entrée en jeu du personnel politique est perçue comme une source de perturbation.

La première annonce intervient quelques mois après une déconvenue sur le plan de l'organisation d'un événement international. En juillet 2003, la mairie de Marseille se porte candidate pour accueillir l'édition 2007 de la Coupe de l'America (Cometti, Dulac, 2008). Opposée à Valence, Naples, Palma de Majorque et Lisbonne, la candidature marseillaise s'inscrit dans une perspective explicitement « barcelonaise » (Négrier, Thomas, 2003). Sur l'exemple de l'organisation des Jeux olympiques de 1992, et plus largement de l'usage des grands événements dans la production urbaine (Mills, Rosentraub, 2013), les édiles marseillais entendent profiter de l'événement pour accélérer le programme de requalification de l'hyper-centre engagé depuis 1995 avec l'opération d'aménagement et de développement économique Euroméditerranée (Dubois, Olive, 2004). L'annonce de la candidature marseillaise se transforme rapidement en controverse, puis en déroute. Les espaces portuaires promis pour l'organisation de l'événement sont en effet prévus pour accueillir le futur musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée et ne pouvaient donc pas servir à l'organisation de la compétition navale. En novembre 2003, la victoire de Valence sur Marseille permet aux acteurs économiques de relayer la critique de l'amateurisme des fonctionnaires municipaux chargés du dossier de candidature et d'imposer leur format de mobilisation pour l'échéance 2013 :

« Quand on s'est pris la gamelle de la coupe de l'America, pilotée par la ville, on a alerté le président de la Chambre en lui disant "si on part comme ça, on n'y arrivera pas" » (chef d'entreprise, décembre 2008).

Entre mars 2004 (date à laquelle le conseil municipal de Marseille adopte une délibération exprimant son intention de se porter candidate) et janvier 2007 (date à laquelle les collectivités locales partenaires déposent officiellement le dossier), le reclassement de la culture a été accéléré par l'entrée en jeu des acteurs politiques. Pour les porteurs économiques, il s'est moins agi de contourner le politique en l'excluant que de s'appuyer sur leurs ressources pour faire prévaloir des objectifs techniques. La séquence fut donc propice à une politisation au sens de Jacques Lagroye, c'est-à-dire qu'elle a donné lieu à un « processus de requalification [...] qui résulte d'un accord pratique entre des agents sociaux enclins, pour de multiples raisons, à transgresser ou à remettre en cause la différenciation des espaces d'activité » (Lagroye, 2003, p. 360). Quels sont les fondements de ce décloisonnement et les facteurs rendant l'accord instable ?

Au moins quatre tâches sont assignées aux élus par les entrepreneurs locaux. Premièrement, du point de vue de la formalisation juridique, c'est une ou plusieurs institutions publiques qui se portent candidates et déposent un dossier en ce sens auprès du ministère de la Culture et de l'Union européenne. Deuxièmement, les élus fournissent la légitimité politique et démocratique à la candidature. Ils diffusent le message produit par les initiateurs économiques en direction des citoyens et des décideurs européens. Dans cette perspective, la formation technique des hommes politiques est perçue par les membres de la CCIMP comme une condition de la réussite :

« On a réuni tous nos députés européens de la région pour les aider à bien prendre en main le sujet et on s'est d'ailleurs aperçu qu'il y avait du boulot » (chef d'entreprise, décembre 2008).

Troisièmement, le politique participe au découpage du périmètre, dans la mesure où l'entrée de la collectivité locale dans le projet est soumise à l'approbation de son instance délibérative. Enfin, ces institutions sont appelées à être les premiers financeurs de l'opération, puisque sur les 98 millions d'euros du budget prévu, 75 % sont supposés être pris en charge par des subventions publiques. L'élu n'a donc jamais été exclu de la mobilisation.

Le récit du Grand Oral final devant le jury de la Capitale européenne de la culture illustre la place du politique dans le projet : une présence indispensable, mais un silence impératif. La veille de la désignation en septembre 2008, Jacques Pfister, ainsi que le directeur général du comité de candidature s'installent en face du jury avec, à leurs côtés, le maire de la ville-centre, Jean-Claude Gaudin, et les principaux élus de la région. Selon des membres de la délégation marseillaise, le président du jury intervient pour demander aux élus de prendre la parole. Pfister refuse en expliquant qu'il se chargera lui-même de la présentation. Plus tôt, la délégation du concurrent bordelais était conduite par son maire dans un dispositif opposé :

« On a dit aux élus : "vous venez, mais vous la fermez". (...) Ça a été un succès. On aurait pu se prendre les pieds dans le tapis comme Juppé qui a dit : "moi, moi et moi" » (chargé de mission de l'association MP2013, octobre 2009).

Du côté des élus et des administrations locales, la requalification politique de la candidature s'est traduite par un « détournement de finalité » (Lagroye, 2003, p. 365) qui n'a pas

servi l'ambition métropolitaine de l'opération culturelle. Si, en effet, le projet imaginé par les acteurs économiques devait exercer des pressions à la mutualisation entre les institutions publiques du territoire, il a, au contraire, conduit à des calculs égoïstes sur les retombées économiques. Chacune des collectivités a ainsi jugé l'opportunité de leur participation non pas au regard de l'enjeu métropolitain, mais pour chacun de ses « fragments » (Olive, Oppenheim, 2001). Cette attitude est bien illustrée par cette interrogation d'un conseiller communautaire du Pays de Martigues recueillie par *Marsactu* alors que se négociait le remboursement du déficit de l'opération (environ 3 millions d'euros) : « Mais pourquoi paierait-on pour ce qui ne s'est pas passé chez nous ? » Si le personnel politique a donc parfaitement intériorisé l'impératif du retour sur investissement des opérations culturelles, il n'a que faiblement intégré la problématique de la coordination métropolitaine dans ce calcul.

La mise sur l'agenda politique de la candidature a fourni des ressources pour le succès de la mobilisation, ne serait-ce qu'en la rendant juridiquement et financièrement possible. Elle est pour autant interprétée par les animateurs du Club Ambition Top 20 comme une perturbation alors que le souvenir de l'échec à l'accueil de la coupe de l'America imputé aux rivalités politiques locales est encore frais. L'implication des élus renforce leur perception du pouvoir politique comme institution de blocage et explique le verrouillage technique de la gouvernance du projet qui relance la question du partage des rôles entre acteurs économiques et responsables politiques. Sur le plan de l'analyse, elle permet de repenser les modalités par lesquelles les élus parviennent à acquérir une autonomie et des ressources pour mettre en œuvre des stratégies de développement économique par la culture. Cet agenda de recherche néo-institutionnaliste renoue pour partie avec les hypothèses weberiennes sur la ville comme groupe cohérent et espace de régulation de l'économie et des échanges politiques (Weber, 2014). Le pouvoir urbain, selon cette perspective, est formé par des liens d'interdépendances entre des individus qui décident de gérer ensemble les bénéfices d'habiter en ville : sécurité, emploi, concurrence, mise en valeur des compétences. Cette vision de la ville comme institution de gestion de la vie collective sur les plans de la cohésion sociale, de la capacité politique et des ressources économiques est partagée, dans une certaine mesure, par les approches contemporaines de la gouvernance urbaine. Stimulante pour comprendre les enjeux de coopération et de régulation au sein de pouvoirs urbains fragmentés, elle contribue à dépasser la cécité economiciste néo-marxiste. Pour autant, une observation des processus décisionnels de la candidature marseillaise montre que des formes de coopération peuvent se stabiliser sans coordination, et, surtout, sans que n'émerge un pouvoir collectif capable de produire des bénéfices collectifs.

### **Le couple Pfister-Latarjet, le verrouillage du processus décisionnel et l'injonction du jouer collectif**

La mise à distance du politique ne répond pas seulement à des contraintes locales qui seraient spécifiques. Elle est encouragée par les procédures européennes : « certaines Capitales ont souffert de l'implication directe et de l'omniprésence des autorités politiques auprès de l'organisme de gestion. N'oubliez pas que les préparatifs d'une ville au titre durent au moins six ans et que les responsables politiques peuvent changer durant cette période » (Palmer, 2004, p. 54). Cette consigne s'est traduite en décembre 2006 par l'appel lancé par les collaborateurs de Jacques Pfister à un haut fonctionnaire spécialiste des questions

culturelles, Bernard Latarjet, pour diriger le comité de candidature. Ce couple répond à l'objectif de bâtir un consensus perçu comme seul capable de donner une unité au territoire, préalable au recouvrement de ses capacités d'action. Ces entrepreneurs métropolitains, bien que n'appartenant pas au champ politique, peuvent ainsi s'apparenter à des figures idéal-typiques de la gouvernance urbaine. Comment expliquer ce paradoxe ?

Les acteurs économiques et politiques ont d'abord trouvé en Latarjet une personnalité extérieure au contexte local et aux compétences techniques incontestées. En 1968, après des études d'agronomie, il commence sa carrière au ministère de l'Agriculture comme ingénieur des Eaux et Forêts. En 1973, il intègre la DATAR au sein de laquelle il s'occupe de la partie rurale de l'aménagement du territoire. Neuf ans plus tard, il fait son entrée dans le domaine culturel en devenant Délégué général de la Cinémathèque française. De 1989 à 1991, il dirige la Fondation de France avant d'intégrer le cabinet de Jack Lang, au ministère de la Culture, puis, celui de François Mitterrand à l'Élysée. En 1996, il est nommé à la tête de l'Établissement public de la Villette. Dix ans plus tard, atteint par la limite d'âge, il est disponible pour exercer d'autres responsabilités. Un proche de Pfister établit un lien direct entre l'investissement politique du dossier, perçu comme un facteur de déstabilisation, et sa délocalisation :

« Lorsque la mairie s'est lancée, il y avait des rivalités au sein de la municipalité et on a eu peur que ça ne prenne pas des formes nouvelles. On a demandé au président de la Chambre de se structurer et on est allé chercher Latarjet » (chef d'entreprise, Paris, décembre 2008).

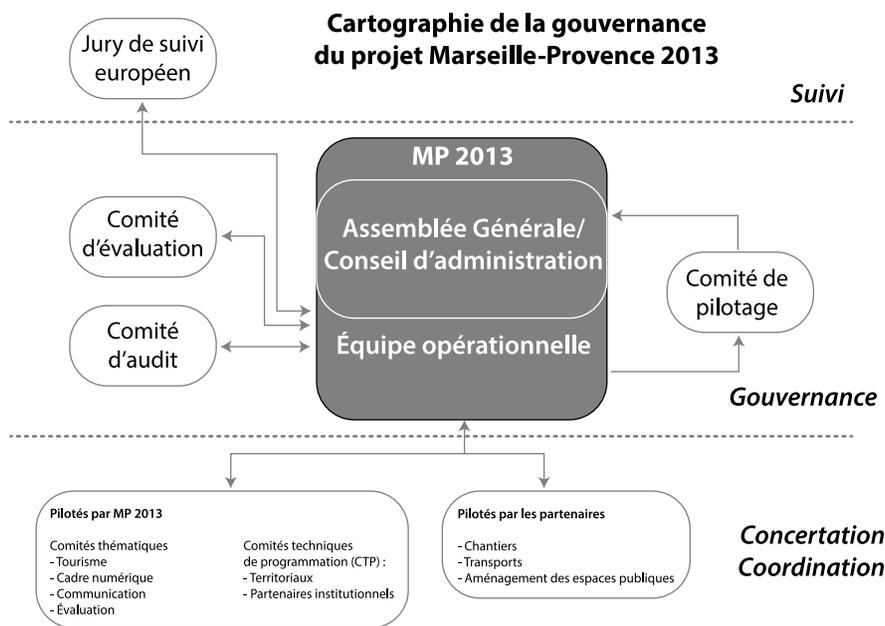
Dans un contexte de coopération intercommunale limitée (Douay, 2009), il fallait, aux yeux des animateurs de la CCIMP, éviter que le projet ne soit assimilé à une opération exclusivement marseillaise pilotée par la droite locale. Présenter Latarjet comme un homme de gauche, extérieur à Marseille, a permis d'adresser un signe d'ouverture et de neutralité destiné à enrôler un maximum de collectivités locales autour de la ville-centre. Combinant la légitimité du monde économique et celle de l'expert culturel reconnu à l'échelle nationale, le binôme Pfister-Latarjet rassemble deux figures consensuelles. Il extrait, au moins pour un temps, le projet des conflits partisans ou des batailles intercommunales. On retrouve cet objectif dans l'injonction du « jouer collectif » – écho à l'hypothèse néo-institutionnaliste de « l'acteur collectif » (Pinson, 2006b) – répété par le président de la CCIMP, si bien que tout s'est passé comme si la méthodologie de l'action publique locale importait autant, si ce n'est plus, que ses résultats.

« Le jouer collectif, ça prend du temps et c'est pas simple, mais c'est ça le véritable enjeu » (chargée de mission association MP2013, mai 2010).

Dans son ouvrage sur la ville de Besançon, Olivier Borraz engageait une discussion critique avec les hypothèses coordinatrices de la gouvernance. L'intégration au sein d'un acteur collectif territorialement situé « devient l'aune à laquelle peuvent être évalués les "processus de coordination" » (Borraz, 1998, p. 19). Procédant à un pas de côté par rapport aux travaux portant sur les capacités de coordination des gouvernements urbains, son approche préfère questionner les situations dans lesquelles un certain nombre d'acteurs publics et privés sont amenés à « gérer des problèmes multiples, hétérogènes, voire

contradictoires ». Les efforts de la CCIMP pour imposer le « jouer collectif » dans un contexte de fragmentation des pouvoirs, ou pour le dire comme Borraz « de différenciation croissante du gouvernement municipal » se repère dans les procédures de gestion adoptées par le comité de candidature.

L'association MP2013 est créée le 26 janvier 2007. Le recours à une association loi 1901 permet de maintenir la position dominante des acteurs privés au sein de la structure technique et de lui procurer une indépendance juridique, tout en rendant la structure éligible aux subventions publiques et en confiant la majorité des votes aux représentants des collectivités locales. Ce choix a néanmoins préservé le rôle-clé des acteurs économiques dans le processus décisionnel en assurant un verrouillage de la gouvernance vis-à-vis de ce qui est perçu par les acteurs économiques comme des « perturbations politiques ».



Source : association Marseille-Provence 2013.

L'équipe opérationnelle, sous l'autorité de Bernard Latarjet, est au centre du dispositif. Elle est chargée de la mise en œuvre du projet en termes de conception, de direction artistique et de coordination des manifestations. Pour autant, et nuanciant la thèse de la domination absolue de l'autorité technique sur l'opération, elle demeure subordonnée au conseil d'administration. Les choix de labellisation et de financement sont validés par cette instance qui représente les financeurs du projet, dont l'écrasante majorité est formée par les collectivités territoriales du territoire.

Le conseil d'administration de l'association forme le lieu d'actualisation et de contestation du « jouer collectif ». Ses statuts prévoient l'égale représentation de ses membres sur la base « une collectivité, une voix » malgré les différences entre le montant des apports

financiers engagés. Le financement a constitué l'une des pommes de discorde entre les partenaires soulignant le fait que les institutions politiques n'ont jamais pu être escamotées par les initiateurs économiques ou les maîtres d'œuvre techniques. Les oppositions ont été structurées autour de la revendication d'un équilibre entre les investissements consentis et les rétributions espérées, à rebours de l'ambition de constituer un intérêt et un acteur collectifs à l'échelle de l'aire métropolitaine représentée dans le projet et réunie dans le conseil d'administration. Chacune des collectivités locales a ainsi négocié pied à pied le montant des dépenses engagées en fonction des retombées attendues, non pas pour le territoire Marseille-Provence, mais pour la collectivité considérée. Ces discussions et polémiques budgétaires peuvent être restituées dans le débat plus large de la propriété entrepreneuriale des élites politiques locales en contexte d'austérité. Les approches de la gouvernance urbaine ont vanté le rapport stratégique à l'action publique des acteurs politiques qui leur permet d'ajuster des politiques menées avec des ambitions définies (Padioleau, Demeestere, 1991). Dans le contexte de la compétition des territoires, les mobilisations des pouvoirs métropolitains sont supposées se déployer au sein de stratégies de distinction et de promotion d'un site visant à drainer les investissements internationaux et à accroître la capacité productive locale. Depuis une décennie, toutefois, la réduction des ressources des acteurs publics locaux (baisse des dotations de l'État, accroissement des déficits publics) s'est accompagnée d'une baisse conjointe des capacités de gouvernement alors même que les secteurs d'intervention des institutions locales ne cessent de croître. L'institution la plus riche demeure significativement le conseil général dont l'activité est centrée sur les politiques de redistribution et de régulation sociale. *A contrario*, la Région dédiée au développement économique, et institution par excellence de la compétition européenne des territoires a vu ses moyens se dégrader.

Or, en ce qui concerne l'organisation de la Capitale européenne de la culture, près de 65 % (61,5 millions d'euros) du montant du budget total provient de fonds publics et si on ajoute à ce chiffre les 15 millions d'euros apportés par l'État et la contribution symbolique de l'Union européenne d'un million d'euros, le total de la participation des partenaires publics à l'opération atteint presque les 80 millions d'euros. Le reste, environ 15 millions d'euros, est censé être complété par l'engagement de partenaires privés. Cette distribution est donc loin de refléter le postulat néo-marxiste d'une mainmise des opérateurs privés sur la production urbaine. Il ne correspond pas non plus à la vision entrepreneuriale et stratégeste des pouvoirs publics locaux défendue par les approches néo-institutionnalistes dans la mesure où, si l'on rapporte les contributions des collectivités territoriales avec les budgets réguliers attribués à la culture, la valeur ajoutée brute de la Capitale européenne de la culture apparaît relativement modeste. Dans une situation où ceux qui sont à la manœuvre (les acteurs privés) ne disposent pas des ressources économiques, mais où ceux qui financent (les collectivités territoriales) délèguent la mise en œuvre à une autorité technique (l'association MP2013), difficile d'y déceler une privatisation ou un recouvrement de la capacité d'action de la puissance publique.

En 2010, au cours d'un débat public organisé par un mensuel local (*Le Ravi*), Patrick Mennucci, alors vice-président PS du conseil régional délégué à la culture souligne qu'« entre 2011 et 2013, les subventions publiques des collectivités locales appartenant au territoire de Marseille-Provence 2013 atteignent 900 millions d'euros sur la culture.

C'est-à-dire que nous mettons les uns et les autres, 900 millions d'euros. Il faut les rapporter aux 80 millions d'argent public du projet Capitale. Ça veut dire que le plus de Marseille 2013 par rapport à la situation d'une année *lambda*, c'est moins de 10 %. Ce que je veux dire en disant ça, c'est qu'il ne faut pas que nous créions des illusions sur ce que sera Marseille-Provence 2013 ».

Jusqu'alors, les élus de droite et de gauche faisaient feu de tout bois pour présenter le projet 2013 comme une chance historique pour le territoire en termes d'image et de développement économique. Pour Patrick Mennucci, le moment est venu de nuancer les ambitions de l'opération. On peut s'interroger sur les motivations de cette intervention : est-ce un signal adressé aux opérateurs culturels, une manière de devancer leurs déceptions face à une opération qui ne se traduirait pas par une augmentation des subventions publiques ? Est-ce une manifestation du pari sur l'échec et la première étape d'un *exit* de la part d'un personnel politique lassé d'être tenu à l'écart du processus décisionnel et ne souhaitant pas être comptable d'un futur fiasco ? Est-ce la volonté de limiter les rétributions politiques que pourraient s'attribuer les adversaires en vue de l'élection municipale de 2014 ? Une façon, en quelque sorte, de geler les retombées politiques, positives ou négatives, de l'opération ?

La désignation de Marseille-Provence en septembre 2008 nous fournit quelques réponses : en libérant des expressions politiques jusqu'alors contenues par la primauté des acteurs, des intérêts et des ressources économiques, et surtout, par la perspective de montrer un front uni face au jury, la désignation ouvre une séquence de controverses qui mettent à l'épreuve le jouer collectif et soulèvent la question de la mise à distance du politique dans ce type d'opération. Mais si les acteurs politiques comptent, ils ne jouent pas exactement le rôle que les approches de la gouvernance urbaine veulent bien leur faire tenir : loin de catalyser l'action et de résoudre la pluralité, ils réintroduisent du conflit et reproduisent la fragmentation.

### **Failles dans le « jouer collectif » et questions autour de la repolitisation de l'action publique économique-culturelle**

Si la phase de candidature a été dominée par le patronat local, la désignation, en septembre 2008, est saisie par les élus comme une opportunité pour retirer les dividendes d'une opération qui les a jusqu'alors marginalisés. Deux controverses sont particulièrement éclairantes de l'affrontement entre des intérêts institutionnels territorialisés. Ils montrent la prégnance du politique dans la production urbaine, ainsi que l'instabilité et la précarité des échanges entre ses protagonistes privés et publics. Ils illustrent en creux la conversion contrariée des ressources économiques dans le champ de la production des politiques publiques lorsque celui-ci est traversé par les affrontements politiques. Dans un tout autre domaine, celui de la politique étrangère de l'Union européenne, Yves Buchet de Neuilly soulignait la faible perméabilité entre les pouvoirs économiques et politiques en démontrant que l'argent, et plus largement les instruments économiques, sont loin de constituer les seuls leviers de l'influence et de la diplomatie (Buchet de Neuilly, 2011). C'est dans cette perspective que les conflits qui ont ponctué l'après-désignation de Marseille-Provence au label pourront être interrogés. À rebours de la thèse néo-marxiste qui voit la soumission des régulations politiques aux forces économiques, ils peinent pour autant à valider l'hypothèse de l'acteur collectif territorial.

L'un de ces conflits pose la question des relations entre l'autorité technique du projet et sa prise en charge politique ; le second souligne dans quelle mesure la candidature a constitué un enjeu du conflit entre Aix-en-Provence et Marseille, et de ce fait, un des objets de la lutte autour de la fondation d'un pouvoir métropolitain.

La première controverse se noue en mars 2009 à la suite de la proposition d'un élu marseillais d'instaurer un guichet unique pour la réception des demandes de subventions adressées par les associations désireuses de s'inscrire dans la programmation. Quelques mois après l'échec de Renaud Muselier, député UMP, à la présidence de la Communauté urbaine en mars 2008, le maire lui confie une délégation spéciale de fonctions en ce qui concerne la préparation de la ville à l'organisation de l'opération. À partir de la désignation de la ville en septembre 2008, les dispositifs institutionnels qui verrouillent le projet au profit des acteurs économiques (la CCIMP) et techniques (l'association MP2013) sont contestés par le personnel politique désireux d'apparaître comme les fers de lance d'une mobilisation réussie. C'est dans ce contexte qu'en mars 2009, Renaud Muselier invite les élus de la majorité municipale à un séminaire afin de « remettre à niveau des élus complètement perdus sur 2013 », selon les propos de Jean-Claude Gondard, Secrétaire général de la mairie, rapportés par *La Provence*. À l'issue de la réunion, il justifie ainsi l'initiative : « On met en place une machine de guerre. Un état-major réduit, chargé de coordonner la logistique. On parle de projets culturels qui arriveront à un guichet unique, de réhabilitation du centre-ville, de transports ou de propreté. Il s'agit aussi de vendre l'événement en interne et en externe ». « Un guichet unique » ? L'expression fait sursauter les « partenaires » politiques et les membres de l'équipe opérationnelle. La proposition est interprétée comme la volonté de s'accaparer les fonctions de centralisation de réception des dossiers, de labellisation et de financement, autant d'attributions dévolues à l'association MP2013.

Deux jours après cette proposition, Jacques Pfister publie un communiqué dans lequel il « tient à rappeler les fondamentaux de l'association » dans le contexte « des informations contradictoires ayant circulé ces derniers jours en semant le trouble chez les acteurs culturels, économiques et politiques ». La suite du communiqué rappelle que la désignation n'a été rendue possible que « par l'action commune et sans volonté d'appropriation partisane de l'ensemble des collectivités du territoire Marseille-Provence », sanctionnant ici l'entorse au jouer collectif qu'a constitué la proposition de guichet unique. Le 27 mars, devant la levée de boucliers et ce rappel à l'ordre, Renaud Muselier reconnaît une « maladresse ». L'ensemble des élus socialistes et communistes du territoire de Marseille-Provence 2013 cosigne une lettre ouverte au maire de Marseille publiée dans les quotidiens locaux dans laquelle ils l'interrogent faussement : « comment ne pas s'inquiéter des récentes déclarations publiques du conseiller municipal que vous avez chargé de la coordination, pour la ville de Marseille, de cet événement ? Comment accepter qu'il envisage, unilatéralement, de rompre avec la méthode de travail suivie depuis plus d'un an ? »

Si cette passe d'armes se conclut par la réaffirmation du *leadership* technique lors des réunions du conseil municipal de Marseille du 30 mars et du conseil d'administration de l'association MP2013 du 6 avril, elle souligne deux points aveugles des approches que nous avons discutées : la production urbaine n'est pas qu'affaire de processus ou de mécanismes économiques, les acteurs, leurs stratégies, leurs ressources importent. Ces derniers ne sont

cependant pas mis au service d'un intérêt collectif territorialisé capable de donner sens et vigueur à l'action : les enjeux sont convertis dans le champ de la compétition politique et des luttes d'institutions. L'instabilité de cet accord illustre les perturbations subies par le jeu collectif patiemment construit par des acteurs économiques qui ont cru pouvoir subordonner la légitimité des élus à l'autorité de la technique et des intérêts marchands. À la transgression constituée par l'instrumentalisation métropolitaine de la candidature portée par les acteurs économiques a répondu une transgression qu'a représentée pour les promoteurs initiaux l'importation des conflits politiques dans l'opération.

Le deuxième épisode conflictuel illustrant cette politisation de la candidature conduit à déconstruire les processus de métropolisation et à reconsidérer cette question à partir des conflits entre échelles et entre savoirs techniques et intérêts politiques. Il apparaît que l'histoire de la fabrication du périmètre n'est pas réductible au récit de la coopération, du consensus et de la rationalité du projet métropolitain porté par les intérêts des acteurs économiques. Pour Neil Brenner, un géographe néo-marxiste, les échelles constituent un objet d'investissement politique (*politics of scale*) dans la mesure où elles structurent les relations sociales, hiérarchisent les lieux et les territoires et arbitrent les luttes pour le contrôle des flux de capitaux (Brenner, 1999). Cette perspective est stimulante pour comprendre les processus de circulation et d'ancrage territorial des capitaux, mais il nous semble que sa désincarnation sociologique est problématique pour expliquer les conflits au sein du champ politique qui interviennent dans ces dynamiques. La trajectoire de Marseille-Provence 2013 nous fournit un riche matériau empirique pour combler ce déficit.

La première phase de la candidature rendait le projet très attractif en l'absence d'engagements financiers importants et de gains potentiels considérables. Elle a enclenché des dynamiques d'apprentissage de travail collectif. Toutefois, la mise en place de dispositifs de coopération ne s'est pas traduite par l'installation d'une coordination. Les tensions qui l'ont rythmée suggèrent la persistance de la fragmentation des pouvoirs urbains.

Parmi les polémiques nées dans le sillage de la désignation, l'une d'elles a concerné le découpage du périmètre. Jusqu'en décembre 2010, la ville d'Aix-en-Provence n'avait pas signé la charte de l'association. Fin novembre 2010, Maryse Joissains, la maire qui préside également l'intercommunalité du Pays d'Aix, exprime la volonté d'engager plus en avant ces collectivités dans l'opération. Pour l'association, l'enjeu de la participation financière de la deuxième agglomération du département s'élève à huit millions d'euros, soit presque 10 % du budget. En décembre 2010, quelques jours avant le conseil municipal qui devait acter la participation, la décision du gouvernement de confier à Marseille le siège de l'Université unique issue de la fusion entre les trois universités du département change la donne. *La Provence* relate que la maire a décidé de retirer la délibération de l'ordre du jour et demande aux élus aixois d'« entrer en résistance [...] pour renégocier tous les accords qui lient le Pays d'Aix à Marseille [...] ». Nous voulons bien travailler avec Marseille, je n'ai rien contre Jean-Claude Gaudin. Mais on se doit de respecter les joyaux aixois. Je ne remets pas complètement en cause notre adhésion à Marseille-Provence 2013. On se prononcera au prochain conseil communautaire. Au moins, ils verront que ces dossiers ne pourront pas avancer sans nous ».

Le chantage auquel se livre Maryse Joissains fragilise considérablement les équilibres géographique, économique et politique de l'opération. Cette situation montre la dépendance politique de la candidature, en dépit des dispositifs de verrouillage. Finalement, la ville d'Aix-en-Provence obtient un « siège stratégique de coordination » de la future Université unique à côté du « siège fonctionnel » à Marseille. La maire déclare le 16 décembre, « lever l'hypothèque » sur 2013 et entame les dernières démarches d'adhésion à l'association. En revanche, les menaces similaires du président de la communauté d'agglomération de Toulon sont mises à exécution. En décembre 2010, au moment où la crise Aix-Marseille éclate, les douze maires de l'intercommunalité varoise prennent la décision de passer du statut de « territoire intégré » à « territoire associé » à Marseille-Provence 2013 afin de prendre en compte « les nouvelles contraintes économiques et financières » : elle ne s'acquittera pas des 7,35 millions d'euros prévus. Ces exemples illustrent les limites des logiques strictement économiques poursuivies par la mobilisation négligeant les luttes politiques au sein de l'agglomération. Ces luttes montrent enfin la repolitisation de l'opération, c'est-à-dire une importation des conflits entre élus et institutions politiques dans la production du projet.

Le passage à une gestion métropolitaine des affaires publiques, la mobilisation d'un registre managérial dans la défense de la candidature et le recours aux procédures européennes ont représenté une opportunité pour les acteurs économiques de rompre avec la fragmentation institutionnelle, ainsi qu'avec des pratiques qualifiées de « fiélistes » et de « clientélistes » qui ne seraient pas adaptées aux règles du jeu de la compétition internationale des territoires. Mais cet objectif de contournement des luttes politiques pour construire un territoire et des politiques publiques n'est pas sans soulever des questions sur les principes démocratiques qui guident cet agenda métropolitain. Les négociations relatives à l'organisation de la future métropole Aix-Marseille se sont largement appuyées sur les experts et les acteurs économiques, en l'absence d'entrepreneurs politiques métropolitains. La méthode promue par le préfet délégué à la métropole nommé en septembre 2012 s'est néanmoins heurtée au front du refus des maires des communes aux alentours. Comme une réplique du projet Capitale européenne de la culture, ces blocages confirment que le sentier technique et économique de l'intégration métropolitaine ne parvient pas durablement à se passer du politique. Ce retour n'est cependant pas synonyme d'une agrégation des préférences, ni d'une représentation collective des « intérêts » d'un territoire.

## Conclusion

En considérant les enjeux de gouvernance du projet urbain culturel, nous nous sommes demandé dans quelle mesure la candidature de Marseille-Provence à la Capitale européenne de la culture fut l'occasion pour les élites économiques de faire prévaloir une autorité technique dans la production urbaine. Deux questions ont animé cette recherche. La première avait trait à la controverse entre la critique néo-marxiste et sa réponse formulée par les approches de la gouvernance urbaine. La position intermédiaire que nous avons tenue consistait à envisager la recomposition des pouvoirs urbains à partir d'une analyse des interactions entre les mobilisations des acteurs économiques et l'enrôlement contrarié des

acteurs politiques. Il s'agissait de nuancer la thèse de la disparition du politique dans la fabrique des pouvoirs urbains sans négliger la conflictualité de cette régulation.

La candidature a été justifiée par les acteurs économiques qui l'ont imaginée comme un moyen de surmonter les obstacles de la fragmentation politique perçue comme le frein principal de la performance économique du territoire. Les autorités publiques locales ont alors été reléguées au rang de partenaires et de financeurs de l'opération. Toutefois, le portage politique de la mobilisation s'est avéré indispensable à son succès, même s'il a été simultanément perçu par les acteurs économiques comme une source de perturbation. Sur ce point, le gel de politisation n'a pas résisté à la désignation du territoire en septembre 2008. Les dispositifs supposés garantir le jeu collectif ont certes mis en place les jalons d'une coopération territoriale, mais, sans réelle coordination. Cet apprentissage se heurte au morcellement historique de l'échange politique territorial, si bien que le retour en ville des acteurs politiques ne s'est pas converti en capacité d'actions au service d'un pouvoir organisé à l'échelle métropolitaine. Si, donc, la production urbaine des opérations culturelles a partie liée avec l'évolution des conditions globales d'accumulation de la richesse économique, ce lien n'ôte pas au pouvoir urbain toute ressource de régulation, même si cette autorité se manifeste par le conflit.

La deuxième question soulevée par cette étude renvoyait à la possibilité de généraliser ces remarques sur la fabrique urbaine à partir du cas marseillais. Cette question est au cœur d'une préoccupation commune à un certain nombre de sociologues qui investissent Marseille, non pas comme objet à part entière, mais comme terrain. À ce titre, et à rebours d'une marseillologie qui se complait dans l'identification d'improbables particularismes locaux, nous avons considéré ce territoire comme un autre, avec ses spécificités, certes, mais aussi dans ses propriétés partagées avec d'autres lieux. En ouvrant des fenêtres comparatives, nous avons voulu affirmer que le cas de Marseille, pas plus qu'une autre ville, ne relève d'un exceptionnalisme. La question marseillaise, comme les autres villes, doit pouvoir se poser à partir d'une restitution fine des conditions locales dans lesquelles se traduisent et s'incorporent des processus généraux. C'est entre ces deux propositions que nous avons cherché à comprendre comment se déployait une opération devenue ordinaire dans la fabrique contemporaine des villes européennes.

**Nicolas Maisetti**

Sciences Po Aix, CHERPA

nicolas.maisetti@yahoo.fr

## Bibliographie

BARDET, F., HELLUIN, J.-J. (2010), « Comparer les performances des villes. Le Programme des indicateurs pour les villes du monde de la Banque mondiale », *Revue française de socio-économie*, 5 (1), p. 83-102.

BASSET, K. (1996), « Partnerships, Business Elites and Urban Politics: New Forms of Governance in an English City? », *Urban Studies*, 33 (3), p. 539-555.

BORRAZ, O. (1998), *Gouverner une Ville. Besançon 1959-1989*, Rennes, PUR.

BRENNER, N. (1999), « Globalisation as Reterritorialisation: the Re-scaling of Urban Governance in the European Union », *Urban Studies*, 36 (3), p. 431-451.

BUCHET DE NEUILLY, Y. (2011), « L'argent de proches. Dépendances économiques et financières de la

- diplomatie politique », dans BEZES, P., SINE, A. (dir.), *Gouverner (par) les finances publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 195-226.
- COLE, A., JOHN, P. (1999), « Political Leadership in the New Urban Governance: Britain and France Compared », *Local Government Studies*, 25 (4), p. 98-115.
- COLOMB, C., NOVY, J. (2012), « Struggling for the Right to the (Creative) City in Berlin and Hamburg: New Urban Social Movements, New "Spaces of Hope"? », *International Journal of Urban and Regional Research*, 37 (5), p. 1816-1838.
- COMETTI, A., DULAC, C. (2008), « La candidature de Marseille pour l'accueil de la Coupe de l'Amérique 2007 à travers une grille d'analyse de la gouvernance urbaine », *Science et Motricité*, 65 (3), p. 43-55.
- DE ROO, P. (1992), *Livre blanc : l'aire métropolitaine marseillaise ou la métropole éclatée*, Marseille, Mission aire métropolitaine marseillaise, DATAR.
- DESAGE, F., GODARD, J. (2005), « Désenchantement idéologique et réenchantement mythique des politiques locales », *Revue française de science politique*, 55 (4), p. 633-661.
- DOUAY, N. (2009), « L'émergence des politiques métropolitaines marseillaises : entre conflits et apprentissages », *Cybergéo: European Journal of Geography*, 459, en ligne [http://cybergeo.revues.org/22347]
- DUBOIS, V. (dir.) (2012), *Le Politique, l'artiste et le gestionnaire. (Re) configurations locales et (dé) politisation de la culture*, Paris, Éditions du Croquant.
- DUBOIS, J., OLIVE, M. (2004), « Négocier la requalification urbaine. L'action publique dans son horizon d'incertitude », dans FOURNIER, P., MAZZELLA, S. (dir.), *Marseille entre Ville et ports. Les destins de la rue de la République*, Paris, La Découverte, p. 40-59.
- FLORIDA, R. (2004), *Cities and Creative Class*, Londres, Routledge.
- GARCIA, B. (2003), « Hard-branding the Cultural City. From Prado to Prada », *International Journal of Urban and Regional Research*, 27 (2), p. 417-440.
- GARCIA, B. (2005), « Deconstructing the City of Culture: The Long-term Cultural Legacies of Glasgow 1990 », *Urban Studies*, 42 (5-6), p. 841-868.
- GARCIA, M.-C., GENIEYS, W. (2005), *L'invention du Pays Cathare. Essai sur la constitution d'un territoire imaginé*, Paris, L'Harmattan.
- GRESILLON, B. (2011), *Un enjeu « Capitale », Marseille-Provence 2013*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.
- GUILLON, V. (2011), Modes de coopération et gouvernance culturelle dans les villes. Une comparaison des recompositions de l'action publique culturelle à Lille, Lyon, Saint-Étienne et Montréal, thèse de doctorat en science politique, Université de Grenoble.
- HARVEY, D. (1978), « The Urban Process under Capitalism: A Framework for Analysis », *International Journal of Urban and Regional Research*, 2 (1-4), p. 101-131.
- JONES, P., WILKS-HEEG, S. (2004), « Capitalising Culture: Liverpool 2008 », *Local Economy*, 19 (4), p. 341-360.
- LAGROYE, J. (2003), « Les processus de politisation », dans LAGROYE, J. (dir.), *La Politisation*, Paris, Belin, 2003, p. 359-372.
- LANGEVIN, P., CHOURAQUI, E. (dir.) (2000), *Aire métropolitaine marseillaise, encore un effort*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.
- LE GALÈS, P. (1995), « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, 45 (1), p. 57-95.
- LE GALÈS, P. (1998), « Regulations and Gouvernance in European Cities », *International Journal of Urban and Regional Research*, 22 (3), p. 482-506.
- LE GALÈS, P. (2003), *Le Retour des villes européennes. Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, Paris, Presses de Sciences Po.
- LEFEBVRE, R. (2004), « La difficile notabilisation de Martine Aubry à Lille. Entre prescriptions de rôles et contraintes d'identité », *Politix*, 17 (65), p. 119-146.
- LEFÈVRE, C. (1998), « Gouvernements métropolitains et gouvernance dans les pays occidentaux », *Politiques et management public*, 16 (1), p. 35-59.
- MAISETTI, N. (2011), « Entrepreneurial Participation in International Local Politics: the Case of Marseilles, European Capital of Culture 2013 », in VAN DETH, J., MALLONEY, W. (eds), *New Participatory Dimensions in Civil Society: Professionalization and Individualized Collective Action*, Londres, Routledge, p. 27-45.
- MAISETTI, N. (2012), *Marseille en Méditerranée : récit politique territorial et sociologie de l'action publique locale internationale*, thèse de doctorat en science politique, Paris, Université Paris-1.
- MAISETTI, N. (2014), *Opération culturelle et pouvoirs urbains. Instrumentalisation économique de la culture et luttes autour de Marseille-Provence Capitale européenne de la culture 2013*, Paris, L'Harmattan.
- MARTINEZ, J.-G. (2007), « Selling the Avant-Garde: How Antwerp became a Fashion Capital (1990-2002) », *Urban Studies*, 44 (12), p. 2449-2464.
- MATZ, K. (2012), La culture au service du développement économique ou la neutralisation politique, dans DUBOIS, V. (dir.), *Le Politique, l'artiste et le gestionnaire. (Re)configurations locales et (dé)politisation*

de la culture, Paris, Éditions du Croquant, p. 153-169.

MILES, S., PADDISON, R. (2005), « The Rise and Rise of Culture-led Urban Regeneration », *Urban Studies*, 42 (5-6), mai 2005, p. 833-839.

MILLS, B., ROSENTRAU, M. (2013), « Hosting Mega-Events: A Guide to the Evaluation of Development Effects in Integrated Metropolitan Regions », *Tourism Management*, 34, p. 238-248.

MOONEY, G. (2004), « Cultural Policy as Urban Transformation? Critical Reflections on Glasgow, European City of Culture 1990 », *Local Economy*, 19 (4), p. 327-340.

MOREL, B. (1999), *Marseille, Naissance d'une métropole*, Paris, L'Harmattan.

MOULAERT, F., RODRIGUEZ, A., SWYNGEDOUW, E. (eds) (2003), *The Globalized City: Economic Restructuring and Social Polarization in European Cities*. Oxford Geographical and Environmental Studies, Oxford, Oxford University Press.

NÉGRIER, E. (2005), *La Question métropolitaine : les politiques à l'épreuve du changement d'échelle territoriale*, Grenoble, PUG.

NÉGRIER, E., JOUVE, B. (dir.) (1998), *Que gouvernement les régions d'Europe ? Échanges politiques et mobilisations régionales*, Paris, L'Harmattan.

NÉGRIER, E., THOMAS, M. (2003), « Temps, pouvoir, espace. La "métropolisation" de Barcelone », *Revue française d'administration publique*, 107, p. 357-368.

OLIVE, M., OPPENHEIM, J.-P. (2001), « La Communauté urbaine de Marseille : un fragment métropolitain », dans BARAIZE, F., NÉGRIER, E. (dir.), *L'Invention politique de l'agglomération*, Paris, L'Harmattan, p. 31-66.

PADIOLEAU, J., DEMEESTER, R. (1991), « Les démarches stratégiques de planification des villes », *Les Annales de la recherche urbaine*, 51, p. 28-39.

PALMER, R. (2004), *European Cities and Capitals of Culture*, Study Prepared for the European Commission.

PINSON, G. (2005), « Le Projet urbain comme instrument d'action publique », dans LASCOUMES, P., LE GALÈS, P. (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 199-233.

PINSON, G. (2006a), « Compte rendu de Michel Peraldi, Michel Samson, *Gouverner Marseille*.

*Enquête sur les mondes politiques marseillais* », *Pôle Sud*, 24, p. 164-165.

PINSON, G. (2006 b), « Projets de ville et gouvernance urbaine. Pluralisation des espaces politiques et recomposition d'une capacité d'action collective dans les villes européennes », *Revue française de science politique*, 56 (4), p. 619-651.

PINSON, G. (2009), *Gouverner par projet. Urbanisme et gouvernance des villes européennes*, Paris, Presses de Sciences Po.

PONZINI, D., ROSSI, U. (2010), « Becoming a Creative City: The Entrepreneurial Mayor, Network Politics and the Promise of an Urban Renaissance », *Urban Studies*, 47 (5), p. 1037-1057.

PRATT, A. (2009), « Urban Regeneration: from the Arts "Feel Good" Factor to the Cultural Economy: A case study of Hoxton, London », *Urban Studies*, 46 (5-6), p. 1041-1061.

PROSSEK, A. (2011), « Re-designing the Metropolis: Purpose and Perception of the Ruhr District as European Capital of Culture 2010 », in SCHMID, H., WOLFDIETRICH, S., URRY, J. (eds), *Cities and Fascination. Beyond the Surplus of Meaning*, Londres, Ashgate, p. 147-168.

RICHARDS, G., WILSON, J. (2004), « The impact of Cultural Events on City Image: Rotterdam, Cultural Capital of Europe 2001 », *Urban Studies*, 41 (10), p. 1931-1951.

ROZENBLAT, C. CICILLE, P. (2003), *Les Villes européennes*, Paris, La Documentation Française-DATAR.

SAMSON, M., PERALDI, M. (2005), *Gouverner Marseille. Enquête sur les mondes politiques marseillais*, Paris, La Découverte.

SCOTT, A. (1997), « The Cultural Economy of Cities », *International Journal of Urban and Regional Research*, 21 (2), p. 323-339.

VIARD, J. (dir.) (1994), *La Métropole inachevée. Les ferments d'une démarche de prospective partagée*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.

VIVANT, E. (2009), *Qu'est-ce que la ville créative ?*, Paris, PUF.

WEBER, M. (2014), *La Ville*, Paris, La Découverte.

ZALIO, P.-P. (2004), « D'impossibles notables. Les grandes familles de Marseille face à la politique (1860-1970) », *Politix*, 65, p. 93-118.